

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 29 septembre 2026

RAPPORT N° 12

OBJET DU RAPPORT : SUBVENTION FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS (FATIS) REVERSÉE AU CCAS PAR LA VILLE

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : M. Massar N'DIAYE

Le 13 novembre 2025, le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors a octroyé 35 000 € à la Ville de Dijon suite au dépôt de la candidature au projet : faire de la communication externe un levier de la prise en compte du vieillissement.

Dans ce dossier les actions de communication devaient être travaillées en lien avec des seniors et au bénéfice des seniors.

L'Observatoire de l'âge a donc travaillé tout au long de l'année 2025 sur un projet de communication visant à développer des outils adaptés, notamment :

- La réalisation d'un guide et la création d'un site Internet dédié aux Dijonnais de plus de 60 ans ;
- La valorisation de la Maison des Seniors par la production d'une vidéo ;
- Le déploiement d'un plan de communication pour mettre en œuvre ces nouveaux outils.

Pour financer ces dispositifs inscrits dans le plan d'actions de la politique de l'âge, la Ville a sollicité le Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors, (FATIS) piloté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Réseau Francophone Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Le projet porté par la Ville de Dijon, d'un montant total de 60 400 €, a été retenu dans le cadre de l'Axe 2 – Support à la création de projets dans les territoires. La ville a donc conventionné avec le RFVAA et la délibération du 15 décembre 2025 mentionne la restitution des fonds reçus au CCAS qui porte le projet.

Ainsi 17 500 € seront reversés en 2026 et 17 500 € en 2027 lorsque le projet sera totalement achevé (il reste le plan de communication à finaliser).

Un bilan complet des actions réalisées sera produit, de même que le bilan financier dans les douze mois suivant la notification.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser le CCAS à recevoir la somme de 35 000 € (17 500 € en 2026 et 17 500 € en 2027) du fonds FATIS reversé par la Ville.